

Union des Comores
Unité – Solidarité – Développement
Société Nationale des Postes et Télécommunications

La Direction Générale

<Scroll down for English translation>

Contribution Comores pour GSR 2003 et SMSI

Madame/Monsieur,

Par courriers en date du 3 et du 16 juillet 2003, le Directeur du BDT a demandé que chacune de nos organisations soumette, au maximum cinq principes réglementaires que nous considérons comme essentiels pour la promotion de l'accès universel aux technologies de l'information et de la communication (TIC). Nous nous réjouissons de la désignation de Madame Muna Nijem en tant que Présidente du quatrième colloque des régulateurs et sommes convaincus comme vous qu'elle saura assurer cette lourde tâche.

L'expérience Comorienne en matière de régulation est très limitée car pour l'instant le secteur des télécommunications reste encore sous monopole et la régulation concerne surtout le domaine des radiocommunications. Néanmoins, nous estimons que les principes suivants peuvent contribuer à la promotion de l'accès aux Technologies de l'Information et de la Communication.

- Le passage du monopole à un environnement concurrentiel par l'adoption d'une politique de libéralisation des télécommunications permettant notamment des prix compétitifs et une meilleure qualité des services. Le processus de libéralisation et de la concurrence permettrait en effet, une généralisation de l'usage des TIC et la banalisation de leurs outils dans le grand public. La libéralisation devra en outre être suivie d'une politique d'exonération de taxes douanières sur les outils et équipements informatiques en leur qualité de supports nécessaires pour véhiculer l'Information et la Communication
- Garantir le service universel, dans un sens large et dynamique en ce qui concerne tant la fourniture, que l'accès et le financement. L'instauration d'un Fonds de Service Universel en télécommunications qui sera alimenté par les exploitants de réseaux publics de télécommunications mais également par des contributions de l'Etat.
- La création d'un Fonds de Formation et de Recherche en télécommunications qui peut servir au financement d'un Plan National de Formation et de Recherche dans les Technologies de l'Information et de la Communication.
- Favoriser l'interconnexion des réseaux de télécommunication et l'émergence de services utilisant les infrastructures des réseaux existants. Il faut en effet associer l'ensemble des réseaux de télécommunications ouverts au public compatibles au sein d'un réseau national, pour garantir la possibilité pour tous les utilisateurs de réseaux ou services compatibles de communiquer librement entre eux.
- Créer un environnement juridique transparent et non discriminatoire et adopter une politique qui encourage l'investissement privé et étranger. En effet, la transparence et l'indépendance des autorités chargées de la régulation sont des facteurs décisifs pour les entreprises désirant investir sur le marché des télécommunications.

La Direction Générale

Union des Comores
Unité – Solidarité – Développement
Société Nationale des Postes et Télécommunications

La Direction Générale

UNOFFICIAL ENGLISH TRANSLATION
Contribution from Comoros' incumbent operator, *Société nationale des postes et télécommunications*

Comoros' experience in regulation is very limited as for the time being, the telecommunication sector is still under monopoly and regulation mainly focuses on radiocommunications.

However, we believe that the following principles can contribute to promoting universal access to ICTs.

- Going from a monopolistic to a competitive environment through the adoption of a telecommunication liberalization policy allowing, notably, competitive prices and better quality of service. The liberalization process and competition would in fact permit widespread use of ICTs, and these tools would become commonplace among the public. Liberalization should be followed by tax exemptions on IT equipment and tools, as these are necessary incentives to stimulate access to Information and Communication.
- To guarantee universal access in a broad and dynamic sense with regard to provision, access and financing. Establishment of a Universal Service Telecommunication Fund that will be financed by public network operators and State subsidies.
- Creation of a Telecommunication Research and Training Fund that could serve in financing a National ICT Research and Training Plan.
- To favor interconnection of networks and emerging services using the existing network infrastructures. In effect, all the compatible existing public telecommunication networks should be combined within a national network to guarantee all network or compatible-services users free communication amongst themselves.
- To create a transparent and non-discriminatory legal environment and adopt a policy that encourages private and foreign investment. In fact, transparency and independence of regulatory authorities are crucial factors for enterprises willing to invest in the telecommunication market.

La Direction Générale